

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis			Date d'inspection			
CAROL LEVESQUE	2003898			L	Le 27 juillet 2020		
Nom de l'établissement	l			١	luméro de	e téléphone	
Garderie des P'tits Amis				(506) 739-	9062	
Adresse							
27 avenue Laboissonniere Edmundston NB E3V 3S7							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Pascale Dumont-Levesque			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives					limite pour Date d'attestation de la conformité		
Commentaires généraux							
La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi S permis en fonction du ratio et l'article 28(3)a.	Service à la	a pet	tite enfan	nce et se	es règleme	ents sur les	
original signé par Pascale Dumont-Levesque		Le 27 juillet 2020					
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate		•			
original signé par Judy Lavoie			Le	27 juille	et 2020		
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée			Date				